Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport annuel sur la situation des Droits Humains en Haïti

Janvier - décembre 2024

Janvier 2025

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559
Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

Les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport

- Madoché CHERENFANT
- Wilkenson F. JN DENIS
- Lekene J. DUFORT
- Myrame JEAN
- Emilie MARCELIN
- Frimens D. DUVAL
- Antonal MORTIME

Sous la coordination de : Wilkenson F Junior JN DENIS

Publication : Carline CHERELUS et Junior LOUISSAINT

Remerciements

La rédaction de ce rapport a été rendue possible grâce à la collaboration des membres de **Défenseurs Plus** ainsi que des organisations communautaires partenaires dans les différents départements géographiques du pays. Le collectif ne saurait mener à terme ce rapport sans l'apport de nos animateurs et animatrices de terrain, nos observateurs et observatrices des différentes villes de provinces qui nous ont informé durant toute l'année en vue de compléter le travail de monitoring. Et enfin, nous sommes vraiment reconnaissants aux organisations qui ont accepté de collaborer avec nous, particulièrement la **Fondation « Zanmi Timoun »** qui nous a fourni des informations pertinentes dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Direction du Collectif Défenseurs Plus

Sommaire

I- INTRODUCTION.....7

II- CONTEXTE.....8

III- METHODOLOGIE.....10

IV- LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....10

4.1-Le droit à la vie.....11

4.1.1- Kidnapping et séquestration 13

4.2- Fonctionnement du système judiciaire 13

4.3- Liberté d'expression……...15

4.4- Liberté de la presse.....16

4.5- Accès aux services publics……17

V.- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 17

5.1- Le droit à l'éducation.....18

5.2- Droit à l'alimentation.....18

5.3- Droit à la santé.....19

VI. DROITS HUMAINS SPECIFIQUES.....20

6.1- Droit des enfants.....20

6.2-Droit des personnes vivant avec un handicap.....21

6.3- Droit des femmes.....22

6.4- Droits des personnes migrantes.....23

VII. DROIT DE SOLIDARITE.....24

7.1- Droit à un environnement sain.....24

VIII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 26

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AJUPHA : Association des Juges de Paix Haïtiens

ANAMAH : Association Nationale des Magistrats Haïtiens

APM : Association Professionnelle des Magistrats

BNC: Banque Nationale de crédit

BSEIPH : Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées

CAN : Centre Ambulancier National

CEP : Conseil Électoral Provisoire

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CNE : Centre National des Équipements

CNSA : Conseil National de la Sécurité Alimentaire

CSCCA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSPJ : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

DCPR : Direction de la Circulation de la Police routière

EMA : École de la Magistrature Haïtienne

EPPLS : Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

IDH : Indice de Développement Humain

MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

MSS : Mission Multinationale d'appui à la sécurité

MSF : Médecin Sans Frontières

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU: Organisation des Nations Unies

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIDCP : Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

PNH : Police Nationale d'Haïti

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RENAMAH : Réseau National des Magistrats Haïtiens

STOP ACCIDENT : Services Techniques et Opérationnels pour pallier aux accidents

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ULCC: Unité de Lutte Contre la Corruption

I- Introduction

Les droits humains, en tant que principes universels, s'appliquent à tous les êtres humains sans distinction de race, de couleur, de culture, de religion ou d'autres critères discriminatoires. Selon la philosophie du droit naturel moderne, chaque individu possède, par sa nature même, des droits inaliénables qui lui sont intrinsèques. Dans cette perspective, Haïti s'est imposé comme un acteur majeur dans la construction de la pensée universelle plaçant l'humain au centre des préoccupations en tant que valeur ultime.

L'engagement historique d'Haïti en faveur des droits humains remonte à la révolution haïtienne (1791-1804), qui a incarné l'idéal des Lumières en établissant la liberté comme droit universel pour tous les êtres humains. Ce rôle s'est prolongé après la création des Nations Unies, lorsque la première République noire a contribué à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, devenue au fil du temps un texte de référence en droit international.

Cependant, la garantie effective de ces droits repose sur le droit positif, élaboré par les pouvoirs politiques et adopté par les États. Ceux-ci, en tant que signataires des conventions internationales, sont tenus de protéger et de promouvoir ces droits pour tous les individus vivant sur leur territoire. Si le peuple haïtien a su évoluer vers un régime démocratique prônant les libertés individuelles et collectives ainsi que les droits socio-économiques et culturels, il demeure incapable de créer un cadre garantissant la jouissance effective de ces acquis historiques.

L'année 2024, considérée par de nombreux observateurs comme l'une des pires que le pays ait connues, a été marquée par des violations systématiques des droits humains, exacerbées par l'inaction des autorités. Face à cette situation alarmante, le collectif **Défenseurs Plus**, organisme dédié à la protection et à la défense des droits humains, s'est engagé à documenter ces atteintes afin de mettre en lumière les souffrances quotidiennes de la population.

Ce rapport s'articule autour de plusieurs axes principaux. Dans un premier temps, il analyse l'évolution des droits civils et politiques en se concentrant sur le fonctionnement du système judiciaire, censé garantir l'accès à la justice. Les droits à la vie et à la sécurité, particulièrement, sont examinés à travers les nombreuses pertes en vies humaines et cas d'enlèvement dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. La question de la liberté d'expression, incluant la

liberté de manifestation et la liberté de la presse, ainsi que l'accès aux services publics, est également abordée.

Dans un second temps, le rapport explore les droits économiques, sociaux et culturels, en mettant l'accent sur l'accès à l'alimentation, à l'éducation et à la santé. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, tels que les enfants, les personnes en situation de handicap, ainsi que les femmes et les filles. Enfin, la dernière partie se concentre sur les droits de la troisième génération, en particulier le droit à un environnement sain.

II- Contexte

L'année 2024 a été catastrophique du point de vue des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. Elle a été marquée par une multitude de difficultés, de crimes, d'exécutions sommaires et de turbulences politiques. Cette situation s'explique par un processus de désintégration continue des structures de l'État. En effet, les institutions établies par la constitution démocratique de 1987 ne fonctionnent plus ou existent sous une forme caricaturale. Le parlement haïtien est caduc depuis janvier 2020, et il n'y a aucun représentant au niveau communal et départemental. Les élus locaux ont été remplacés par des agents intérimaires nommés par l'Exécutif. De plus, bien que la Constitution prévoie un président doté d'un ensemble de privilèges et d'attributions, depuis avril 2024, le pays est dirigé par un Conseil présidentiel composé de neuf membres. Cette structure, créée par des acteurs politiques locaux sous l'égide de la CARICOM, est inconstitutionnelle et résulte d'un ensemble d'événements dévastateurs sans précédent. Minant ainsi, la confiance de la population haïtienne dans ses dirigeants et dirigeantes, qui souffrent de l'illégitimité.

En mars 2024, la violence des gangs a escaladé à Port-au-Prince, cherchant à provoquer la démission d'Ariel Henry. Cela a entraîné des attaques coordonnées contre des bâtiments publics tels que des commissariats, des hôpitaux, des universités, ainsi que des prisons civiles à Port-au-Prince et à la Croix-des-Bouquets, où environ 5 000 détenus ont été évadés. Et, cela ne résulte aucune sanction disciplinaire et pénale. Les bandits armés ont également ciblé le Palais national et les infrastructures portuaires et aéroportuaires, en toute quiétude. Les autorités en place n'ont

pas pu remédier à la situation. Depuis cette date, les gangs continuent de semer la terreur dans le pays, notamment dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et les différentes communes di département de l'Artibonite. En juin 2024, un rapport de l'Organisation Internationale pour la Migration a révélé que 578 074 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays[1]. Selon l'Organisation des Nations Unies, au moins 5 601 personnes ont été tuées en Haïti en raison de la violence des gangs, et 2 212 blessés ont été recensés durant cette période, tandis que 1 494 personnes ont été kidnappées[2].

D'après les données statistiques publiées par l'IHSI, l'économie haïtienne a enregistré sa sixième année consécutive de croissance négative en 2024, avec un PIB de -4,2 %[3]. Les biens et les marchandises ne circulent plus librement, l'inflation atteint des niveaux alarmants, et le secteur éducatif fonctionne par intermittence. Le système judiciaire présente de graves dysfonctionnements, en dépit du nombre de dossiers en souffrance. Les transports terrestre, maritime et aérien sont régulièrement attaqués par les gangs, entraînant la mort ou le kidnapping de chauffeurs et de passagers, ainsi que l'incendie de véhicules. Le secteur de la santé subit également de graves perturbations, avec le dysfonctionnement de plusieurs hôpitaux, dont l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti, vandalisés par des groupes armés.

Dans l'ensemble, la situation des droits humains reste chaotique, et les autorités étatiques semblent incapables d'apporter des solutions viables à cette crise. Deux premiers ministres, Garry Conille et Alix Didier Fils-Aimé, ont déjà pris fonction, mais les résultats ne sont pas au rendez-vous. De plus, le Conseil présidentiel de Transition, censé travailler à l'amélioration de la situation, est lui-même en proie à la corruption. L'ULCC a recommandé la mise en branle de l'action publique contre trois conseillers-présidents pour des actes de corruption impliquant

[1]OIM, Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti — Round 7 (Juin 2024), lien consulté le 8 janvier 2025, https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-en-haiti-round-7-juin-2024.

[2]Haïti : plus de 5.600 personnes tuées par la violence des gangs en 2024, selon les chiffres de l'ONU, janvier 2025, https://news.un.org/fr/story/2025/01/1151896.

[3] Données de l IHSI reprises par l'Economiste Thomas Lalime dans un article publié dans les colonnes du journal Le Nouvelliste paru sous le titre, L'économie *haïtienne en chute libre*, décembre 2024, https://lenouvelliste.com/article/252452/leconomie-haitienne-en-chute-libre-en-2024, consulté le 6 janvier 2025.

Monsieur Raoul Pascal Pierre-Louis, au profit de sa reconduction à la tête de la Banque Nationale de Crédit (BNC).

Alors que la crise s'aggrave, la population demeure engluée dans la misère, les gangs continuent de se renforcer, et les dirigeants politiques semblent dépourvus de solutions pour enrayer cette effusion de sang, entravant ainsi la jouissance des droits fondamentaux en Haïti. Tel est le contexte politique, économique et social dans lequel ce rapport a été élaboré.

III. Méthodologie

Ce rapport est le fruit d'une construction méthodologique visant à aboutir à une analyse rigoureuse de la situation des droits humains dans le pays. Nous avons procédé à un recensement des informations à partir des monitorings relatifs aux faits sociaux, politiques et économiques influençant les droits humains dans le pays. Ces monitorings sont d'abord le résultat des observations faites par nos animateurs et animatrices de terrain dans diverses villes et sections communales du pays. Il est aussi le résultat des faits collectés à notre bureau central, ainsi que d'autres membres d'organisations de la société civile avec lesquelles nous collaborons. De plus, nous avons réalisé un monitoring médiatique, en veillant à mettre en place un processus de vérification de la véracité des informations recueillies.

Nous avons analysé les faits et événements survenus durant l'année 2024 à la lumière des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Nous nous sommes référés à la Constitution haïtienne de 1987, aux codes haïtiens, aux lois haïtiennes, ainsi qu'aux conventions internationales signées et ratifiées par Haïti. Nous avons également consulté les rapports d'autres organisations ainsi que ceux d'agences officielles pour procéder à une analyse comparative des données. Ce qui nous permet de produire des recommandations aux autorités étatiques et aux autres acteurs concernés.

IV. Droits Civils et Politiques

Les droits civils et politiques (première génération) remontent aux déclarations universelles des droits de l'homme à la fin du XVIIIe siècle. Les droits civils et politiques comprennent entres autres le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité ; les libertés fondamentales de croyance, d'expression, d'association ; le droit à l'égalité sans discrimination ; les droits démocratiques

comme le droit de voter et d'être éligible à des élections. Ils sont d'abord conçus comme des droits permettant à l'individu de se défendre contre les abus étatiques. Ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 ainsi que dans la constitution haïtienne.

4.1- Droit à la vie

Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. Depuis plusieurs années, des méthodes de tortures barbares, des assassinats, des corps calcinés en pleine rue, des vidéos d'éloges quotidiens des meurtres polluent les réseaux sociaux[4]. L'État haïtien, véritable responsable de la garantie de ce droit, n'arrive pas à agir en ce sens. Au cours de cette année, les violations du droit à la vie et à la sécurité de la personne se sont multipliées et le gouvernement n'a pas pu ou voulu les contrôler, malgré le déploiement partiel de la Mission Multinationale d'appui à la sécurité (MSS).[5] Des enlèvements, des détournements de marchandises et des actes de rançonnement ont été perpétrés par les groupes armés, affectant la sécurité des citoyens et des citoyennes ainsi que leurs biens. Ces actions ont pris une dimension politique lorsque les groupes armés ont formé une coalition dénommée « Viv ansanm » pour s'opposer au gouvernement en place et s'attaquer contre lui. Ces attaques ont entraîné la démission du Premier ministre Ariel Henry qui l'a annoncée dans une lettre signée à Los Angeles, aux États-Unis d'Amérique, le 24 avril 2024. Ils ont attaqué plusieurs institutions publiques et ont facilité l'évasion de plus de 35003 détenus du pénitencier national et de plus de 1400 détenus de la prison de Croix-des-Bouquets[6].

La détérioration sécuritaire de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite est marquée par des actes criminels ; la violence des gangs armés, déclenchant déplacements massifs, enlèvements, assassinats et pillages. Les plus notables sont le massacre de Pont-Sondé qui a fait au moins 50 morts et plus de 207 personnes (134 hommes et 73 femmes) ont été exécutées entre

[4] Plusieurs cadavres calcinés ont jonché la route de Nazon et à Mais Gâté, pendant plusieurs jours.

[5]OCHA, Droits Humains et État de droit en Haïti, lien consulté le 9 janvier 2025 https://reliefweb.int/report/haiti/droits-humains-et-etat-de-droit-en-haiti-principaux-developpements-recents-de-juin-novembre-2024-decembre-2024-resume-analytique

[6] Gazette Haïti, Evasion à la prison civile de la Croix des Bouquets suite à une attaque des bandits ce matin, 03 mars 2024. Lien consulté le 12 janvier 2025 : https://gazettehaiti.com/node/10835.

le 6 et 11 décembre 2024[7], à Port-au-Prince, plus précisément à Warft Jérémie, au cours d'exactions orchestrées par un chef de gang. Sans oublier les deux journalistes et un policier tué, mardi 24 décembre, au cours d'une fusillade provoquée par des gangs lors de la tentative pour rouvrir un des principaux hôpitaux de Port-au-Prince. La population se trouve dans l'une des pires situations de pauvreté et de terreur au monde. Les groupes armés continuent de s'étendre à des zones auparavant considérées comme sûres et utilisent des tactiques brutales pour contrôler la population. En effet, les gangs armés intensifient de jour en jour leurs assauts pour étendre leur contrôle territorial et terroriser la population. Après les quartiers de Carrefour-Feuille, de Martissant, des Croix-des-Bouquets, de Tabarre, pour ne citer que ceux-là, c'est désormais au tour des habitants et des habitantes de Solino et de ses zones avoisinantes de fuir leurs maisons, sans destination précise.

La violence des gangs a tué au moins 5 601 personnes l'année dernière, soit une augmentation de plus de 1 000 victimes par rapport à l'année 2023, selon les chiffres vérifiés par le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. 2 212 autres personnes ont été blessées et 1 494 enlevées. Cependant, les chiffres monitorés par le Collectif Défenseurs Plus pour l'années 2024 s'élèvent à 4950 personnes environ, incluant les cas de lynchage populaire connu sur le nom « BWA KALE ». Les enlèvements restent monnaie courante, toute la population est de plus en plus menacée sans la protection du gouvernement. Les forces de l'ordre haïtienne et la Mission Multinationale D'appui à la Sécurité (MSS) restent faibles et largement inefficaces et n'arrivent toujours pas à prévenir les cas de violence dans la capitale.

L'inaction des autorités étatiques face à la violence donne lieu entres autres aux déplacements forcés, aux meurtres et blocages des routes nationales et axes routiers secondaires et au fonctionnement par intermittence des vols à l'Aéroport international Toussaint Louverture à Port-au-Prince. En effet, durant l'année 2024 le trafic aérien a été interrompu deux fois à l'aéroport international Toussaint Louverture pour donner suite à des attaques terroristes visant un avion de la compagnie Spirit Airlines. Les activités ont été interrompues en février et reprises en mai, puis arrêtées en novembre dernier en raison de l'insécurité grandissante.

[7] BINUH 23 decembre 2024. Lien consulté le 22 janvier 2025 https://binuh.unmissions.org/fr/communiqu%C3%A9-de-presse-le-rapport-d%E2%80%99enqu%C3%AAte-des-nations-unies-porte-%C3%A0-207-le-nombre-de-personnes

En effet, parmi ces victimes, Défenseurs Plus a pu enregistrer à travers ses monitorings plus 4, 950 personnes dont une trentaine de morts au sein de la Police nationale, un (1) militaire et 5 agents de la BSAP ainsi que plus d'une soixantaine de cas de kidnapping. De plus, nous estimons à plus d'un million de personnes déplacées dans le pays, notamment dans le département de l'Ouest et le département de l'Artibonite. Tout cela porte à un bilan non exhaustif de l'année 2024, des cas de personnes décédées à cause de l'insécurité monitorés par Défenseurs Plus.

4.1.1- Kidnapping et séquestration

Grand nombre de meurtres et de blessures continuent d'être enregistrés dans la capitale et dans l'Artibonite, où les gangs ont poursuivi leurs attaques contre les populations rurales, y compris dans des communes du nord du département jusque-là épargnées par la violence. Parallèlement, les cas d'enlèvements d'inconnus et de personnalités, se multiplient cette année encore à Port-au-Prince et sur certaines routes nationales. Des professionnelles de santé, des juges et des religieux ont été enlevées avant d'être relâchés après versement de rançons. **Défenseurs Plus a monitoré plus de 700 personnes enlevées contre rançon au cours de l'année 2024. Par ailleurs, des parents de personnes disparues sont de plus en plus nombreux à dénoncer les cas de disparitions forcées et de traite de personnes, notamment les femmes et les enfants.**

4.2- Fonctionnement du système judiciaire

Le fonctionnement du système judiciaire haïtien est entravé par l'insécurité, la corruption, les grèves et les ingérences politiques. Les bandes criminelles ne cessent de s'emparer et de détruire certaines infrastructures judiciaires, réduisant considérablement la capacité du système judiciaire à fonctionner normalement. La justice haïtienne s'affaiblit de plus en plus et se montre incapable d'étancher la soif de justice qu'éprouve la société. Jusqu'à date, aucune avancée significative n'a été effectuée dans les enquêtes sur les massacres commis à La Saline en 2018, à Bel Air en 2019, au Pont-Sondé octobre 2024, dans le quartier de Wharf Jérémie à Port-au-Prince, les 6 et 7 décembre 2024.

Parallèlement, l'évasion spectaculaire de près de 5000 détenus dans les prisons civiles de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets, Haïti était 1er de la région (Amérique Latine et Caraïbes)

avec un taux de surpopulation des prisons de 454%, selon les données du « World Prison Brief ». L'absence d'une justice indépendante, impartiale et accessible constitue un obstacle institutionnel au respect des droits humains en Haïti, qui est garanti par la Constitution de 1987. Plus de trente ans après la transition démocratique, le système judiciaire demeure largement dysfonctionnel.

- **Renouvellement du personnel**

De manière irrégulière, huit (8) nouveaux juges ont été nommés au Tribunal de Première Instance (TPI) de plusieurs juridictions et de 3 juges d'instruction au Tribunal de Première Instance de Jacmel le 29 janvier 2024. Une décision qualifiée de scandaleuse au niveau des acteurs politiques et des organisations de la société civile. En juillet 2024, la Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP), à la demande de l'Office de la Protection du Citoyen, a mené le processus de désignation d'un représentant de la société civile au sein du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Malgré ces nominations, le système judiciaire reste lourdement affecté par des dysfonctionnements systémiques. Bon nombre de juridictions sont paralysées par le manque de renouvèlement systématique des mandats de certains magistrats.

Parallèlement les juges de la CSC/CA ont connu une rallonge dans leur mandat soit par le Conseil Présidentiel de Transition (CPT). La nomination du Président en exercice de l'Association nationale des magistrats haïtiens (ANAMAH), Jean Wilner Morin a été désigné par arrêté pour prendre la direction de l'OPC. Une nomination qui a été faite en dehors des normes légales selon certaines organisations des droits humains. Ces actes constituent des entraves à la démocratie dans le pays sous la gouvernance de la présidence de neuf (9) têtes.

- **Certification des juges**

Depuis la création du CSPJ, cette structure a pour mission entre autres de prendre toutes les dispositions nécessaires devant aboutir à la certification de tous les magistrats du système judiciaire haïtien. La certification d'un magistrat établit sa compétence, son honnêteté, sa moralité, etc. Certains magistrats considèrent que la loi organique qui prévoit que le CSPJ est l'instance suprême qui doit conduire l'enquête sur la crédibilité, la moralité, la compétence de ces derniers, sans voies de recours sème le doute sur la légalité et la partialité de la procédure.

- **Grève du personnel judiciaire**

En vue de combattre les inégalités salariales dans la magistrature haïtienne et d'exiger de meilleures conditions de travail, la grève des magistrats se poursuit dans les 18 juridictions des tribunaux en Haïti. Cette situation a été aggravée par la grève des parquetiers, rendant quasi impossible l'accès à la justice pour de nombreux citoyens. Depuis plusieurs années des arrêts de travail perturbent le fonctionnement du système judiciaire, non seulement à cause des turbulences politiques mais surtout en raison de la dégradation du climat sécuritaire du pays.

- **Le cas des sanctions**

Constatant que la situation en Haïti continue de menacer la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité de ses 15 membres la résolution 2752 (2024), qui reconduit pour un an le régime de sanctions en vigueur dans ce pays, à savoir l'embargo sur les armes, les interdictions de voyager et le gel des avoirs visant des individus et entités qui y menacent la paix, la sécurité ou la stabilité.[8] En effet, le Canada, les Etats-Unis et la République Dominicaine ont imposé toute une panoplie de sanctions à l'encontre de certains membres des secteurs politique et économique haïtiens et des chefs de gangs depuis 2022. Cette année encore la série de sanctions s'est poursuivie et empêche certains acteurs de rentrer au Canada et en République Dominicaine.

4.3- Liberté d'expression (Manifestation)

Sur le plan national, la liberté d'expression est garantie en Haïti par la Constitution haïtienne de 1987 en son article 31 qui dispose : « La liberté d'association et de réunion sans armes à des fins politiques, économiques, sociales, culturelles ou toutes autres fins pacifiques est garantie ». A l'échelle internationale, elle est réglementée par les conventions internationales signées et ratifiées par Haïti dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La liberté d'expression est un indicateur référentiel permettant de mesurer la démocratie dans un Etat de droit. Le collectif Défenseurs Plus a recensé peu de manifestations publiques pour l'année 2024 comparativement aux années antérieures alors que les conditions de vie se dégradent. Tenant compte de la réalité socio-politique du pays, cette donnée nous fait parler d'un

[8] https://press.un.org/fr/2024/cs15855.doc.htm

paradoxe. Toutefois, convient-il de faire ressortir deux cas flagrants de violation de cette liberté au cours de l'année. D'abord, l'instrumentalisation de l'institution policière et de l'appareil judiciaire contre les manifestations antigouvernementales de février 2024. Ces évènements ont eu lieu sous la gouvernance de Ariel Henry. Ensuite, la décision prise par le ministre de la Justice et de la sécurité publique du gouvernement de Gary Conille, Carlos Hercule, de suspendre toutes les manifestations publiques[9].

4.4- Liberté de la presse

Métaphoriquement considérée comme un pouvoir, la presse joue un rôle miroir entre le gouvernement et la population. Etant un droit, la liberté de la presse trouve son ancrage dans la Constitution haïtienne de 1987 où l'article 28.1 dispose : « Le journaliste exerce librement sa profession dans le cadre de la loi. Cet exercice ne peut être soumis à aucune autorisation, ni censure sauf en cas de guerre ». Ce droit trouve sa source aussi dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en son article 19.2 qui dispose que : « Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ». Cependant, nombreux sont les actes qui ont entravé le respect de ce droit au cours de l'année 2024.

Le premier acte caractérisant la violation de la liberté de la presse pour l'année 2024 a été manifesté de très tôt, soit au début du mois de février. En effet, plusieurs journalistes ont connu des sorts tragiques lors des manifestations antigouvernementales. Beaucoup de journalistes ont été bastonnés, malmenés à coup de gaz lacrymogène pour lors par des agents de l'ordre notamment dans les départements de l'Ouest, de la Grand'Anse et du Nord. Parmi ces victimes figure le journaliste Jean Marc Jean qui a perdu son œil gauche.

De plus, les journalistes ont subi des menaces ouvertes dans le cadre de l'exercice de leur profession[10]. Parmi ces journalistes, nous pouvons citer entre autres Guerrier Dieusseul, Johnny Ferdinand, Loucko Desir, Esaü César. Par ailleurs, l'émission « Boukante lapawòl » animée par Guerrier Henry sur radio Mega a été contrainte de suspendre par le gouvernement sans aucune

[9] https://www.haitilibre.com/article-42964-haiti-actualite-zapping.html

[10] https://www.haitilibre.com/article-43473-haiti-actualite-zapping.html

explication valable. Enfin, le dernier drame entravant la liberté de la presse est celui du 24 décembre 2024. A cette occasion, deux journalistes, Markenzy Nathoux et Jimmy Jean, ont perdu leur vie et de nombreux autres blessés suite à une invitation du ministre de la santé publique et de la population d'alors, Duckenson Lorthe Blema, pour la réouverture de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti[11].

4.5- Accès aux services publics

En dépit du fait pour les citoyens de se plier aux obligations fiscales, notamment les taxes, les contreparties sont loin d'être respectées en Haïti par l'Etat. Ces contreparties consistent en la mise en place d'un ensemble de biens et de services par l'Etat haïtien au profit des citoyens, couramment appelé services publics. En effet, depuis près de quatre ans, presque tous les grands axes routiers du pays sont coupés ou connaissent un état de délabrement exagéré. De plus, depuis plus de trois ans, plusieurs grandes villes du pays sont privées de courant électrique, très peu de communes détiennent de services pompiers. Quant aux services sociaux de base, plusieurs communes ou sections communales sont dépourvues d'installation électrique ; les services hospitaliers, deviennent de plus en plus inefficaces ou inaccessibles, c'est le cas de Port-au-Prince où le plus grand centre hospitalier (HUEH) ne fonctionne pas, il y a près d'un an. Par ailleurs, les bus (Dignité) assurant le transport des élèves se font de moins en moins remarquer dans le pays. Tous ces manques ne sont qu'une infime partie d'une liste exhaustive.

V- Droits Économiques, Sociaux et Culturels

Appelés droits de la deuxième génération, les droits économiques, sociaux et culturels garantissent le bien être de chaque individu vivant en société. Ces droits permettent à tout individu de vivre dans des conditions indispensables à sa dignité et au respect de son intégrité. Ils sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Constitution haïtienne ainsi que quelques autres textes nationaux tels que le

[11] https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20241224-ha%C3%AFti-au-moins-deux-journalistes-tu%C3%A9s-par-des-gangs-lors-de-la-r%C3%A9ouverture-d-un-h%C3%B4pital-%C3%A0-port-au-prince

Code du travail. Cette catégorie de droit comprend entres autres : le doit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation.

5.1- Droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est reconnu dans la **Constitution haïtienne dans les articles 32 jusqu'au 32.9**, comme un droit garanti par l'Etat à toute personne indépendamment de sa religion, de sa race, de son idéologie. Pourtant, l'Etat haïtien se montre de plus en plus incapable d'honorer cette responsabilité. La crise sécuritaire a un impact important sur le secteur éducatif en Haïti. Depuis, plusieurs années, Défenseurs Plus a constamment souligné les effets néfastes de cette crise sur l'évolution de l'apprentissage, tels que : la fuite de compétences, les enlèvements fréquents d'élèves et de professionnels de l'enseignement, les sommes réclamées aux écoles en guise de rançon pour leur fonctionnement, la reconversion de certaines écoles publiques en camps de déplacés. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), en fin du mois de janvier de l'année 2024, neuf cents (900) écoles au total avaient temporairement fermé leurs portes, principalement à Port-au-Prince, privant environ 200.000 enfants de leur droit à l'éducation[12]. Cette situation n'a pas affecté que la Capitale ; dans certains quartiers du département de l'Artibonite, c'en était pareil : plusieurs écoles étaient contraintes de fermer leur porte. Dans le département de l'Ouest, certaines se transforment en bases des groupes de bandits armés.

Le droit à l'éducation devient l'un des droits les plus violés en Haïti, en dépit des garanties constitutionnelles et conventionnelles. L'insécurité généralisée affecte considérablement le secteur éducatif ; dans les « territoires perdus » il est impossible que les écoles puissent fonctionner ; dans d'autres zones qui ne sont pas encore livrées aux hommes armés, plusieurs écoles servent d'abris aux personnes déplacées. Fort souvent dans les attaques d'hommes armés, les écoles sont leurs véritables cibles, où mettre le feu est leur premier réflexe. L'Etat haïtien doit agir pour permettre à toutes et à tous de pouvoir jouir pleinement de ce droit constitutionnel.

5.2- Droit à l'alimentation

[12] https://news.un.org/fr/story/2024/04/1144656#:~:text=Fin%20janvier%2C%20900%20%C3%A9coles

L'article 22 de la Constitution haïtienne de 1989, fait obligation à l'Etat d'assurer une alimentation adéquate[13]. Cependant, ce droit est l'un des droits les plus bafoués en Haïti. En effet, la crise alimentaire n'a fait que détériorer par rapport à l'année dernière. Selon le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), rapportée dans un article, en 2024, Haïti figure parmi les pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Près de 5,4 millions de personnes, soit près de la moitié de la population sont confrontées à une faim aiguë. [14]

La population n'est pas en mesure de se nourrir adéquatement, l'état ne peut pas compenser le manque. L'organisation humanitaire de lutte contre la faim a rapporté qu'en juin **2024**, plus d'un tiers des Haïtiens ont connu une **insécurité alimentaire** aiguë. Cette aggravation des précarités est due aux récurrentes crises économiques et sociales[15]. Les personnes dans les camps sont les principales victimes. Elles ont tout perdu, même la capacité à se nourrir.

5.3- Droit à la santé

L'un des droits fondamentaux pour garantir la jouissance du droit à la vie, est le droit à la santé. La santé de la population haïtienne droit être garantie par l'Etat, ce qui est mentionné dans l'article 19 de la constitution haïtienne. L'État à la responsabilité de fournir des soins adéquats a tout le monde. Cependant, en Haïti, les services les plus rares de nos jours sont les soins de santé.

Les violences des groupes armés ont fortement impacté le système de santé haïtien, durant l'année 2024. C'est l'année où plus d'hôpitaux ont été contraints d'arrêter leurs services. La décision de fermer les hôpitaux ou centres de santé met en péril la vie de la population. En effet, la fermeture de ***Sanatorium*** (fermé depuis en 2023), un centre qui était chargé de traiter les personnes atteintes de tuberculose (une maladie très contagieuse) montre clairement l'indifférence de l'État concernant le droit à la santé. Car ceux qui y étaient n'ont pas eu le temps d'être guéri de leur maladie, pendant qu'ils sont en libre contact avec d'autres personnes. Par ailleurs, plusieurs autres institutions de santé ont cessé de fonctionner, telles : le plus grand centre hospitalier de la Capitale, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, l'Hôpital Saint François

[13] https://www.fao.org/right-to-food-around-the-globe/countries/hti/fr/#:~:text (consulte le 10 janvier 2025)
[14] https://vantbefinfo.com/haiti-une-insecurite-alimentaire-alarmante-en-2024/#:~:text=En%2 (Vanfbefinfo; consulté le 9 janvier 2025)
[15] https://www.bing.com/search?q=ins%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire%20en%20haiti%20en%202024&qs=n&f

de Sales, l'Hôpital de l'asile français, et plus récemment, l'Hôpital Bernard Mevs, pour ne citer que ceux-là.

Ainsi, la fermeture, suite au vandalisme, de ces hôpitaux, qui ne suffisaient même pas pour assurer des soins à la population, est l'un des facteurs qui empêche aux Haïtiens et aux haïtiennes de jouir du droit à la santé. L'Hôpital Universitaire La Paix est le seul hôpital public qui assure actuellement la prise en charge des malades, malgré les limites de ses capacités d'accueil[16]. ***Médecins Sans Frontières*** contribue à servir la population, mais au mois de novembre 2024, l'institution avait pris la décision de cesser partiellement ses activités dans la zone métropolitaine, à cause des menaces proférées à l'encontre de son personnel et de ses patients.

En plus des difficultés des hôpitaux à fonctionner, la population se trouve dans une pénurie grave de médicaments, car les mêmes conditions d'insécurité ont entrainé l'incendie de plusieurs pharmacies à proximité de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti. Des groupes armés ont attaqués plus de 10 pharmacies près de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), aggravant la capacité de la population à obtenir les médicaments nécessaires.

Dans des années passées, il était question de manque d'argent, de celui de la qualité des soins, entres autres, mais à l'heure où nous sommes, les problèmes sont bien pires. Même étant capable de se payer des soins, il devient difficile d'en trouver.

V- Droits humains spécifiques

Les droits humains spécifiques occupent une place importante dans les traités internationaux ratifiés par l'Etat haïtien tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils, économiques, sociaux et culturels Ces droits impliquent diverses catégories sociales tels que les enfants, les personnes vivant avec un handicap et les femmes.

6.1- Droits des enfants

[16] https://www.haitilibre.com/article-42335-haiti-sante-l-hopital-universitaire-de-la-paix-en-premiere-ligne.

Partout dans le monde, les enfants constituent une catégorie importante qui nécessite une protection particulière en raison de leur vulnérabilité. C'est pourquoi qu'il y a des cadres légaux signés et ratifiés par plusieurs pays. Parmi ces cadres légaux, il y a la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations-Unis et ratifiée par Haïti. Malgré l'engagement de l'État par la ratification de cette convention, les droits des enfants en Haïti sont ignorés et bafoués. Vivant déjà dans une situation difficile, la crise politique, humanitaire que connait le pays aggrave la situation des enfants. Ils sont les premiers touchés par la situation humanitaire. Selon un communiqué de l'UNICEF en juillet 20224, 90% de la population vit dans une situation de pauvreté dont 3 millions d'enfants se trouvent dans le besoin d'aide humanitaire. Plus de 900 000 personnes sont des déplacées internes. Les enfants constituent plus de la moitié des personnes déplacées. Poussés par la faim, la pauvreté extrême, ils sont contraints d'intégrer les groupes armés et livrés à des activités illégales. Victimes d'abus, d'exploitations et de violences de toutes sortes, les enfants perdent leur innocence. Manque d'accès à l'éducation, à des services sociaux de base et à la protection, selon l'UNICEF, près d'un million d'enfant en Haïti vivent dans des quartiers contrôlés par les bandits. 400 000 d'entre eux ne peuvent pas aller à l'école à cause de manque de moyen économique et de divers établissements sabotés et pillés dans les attaques des gangs.

6.2- Droits des personnes handicapées

Toute société qui se veut inclusive prend toujours en compte les droits des personnes vivant avec un handicap. Les personnes vivant avec un handicap font partie de l'une des catégories vulnérables dans la société en raison des barrières structurelles, sociétales. En 2009, Haïti a pris l'engagement d'assurer le respect des droits et l'intégration des personnes en situation d'handicap par la ratification de la Convention relative aux droits des personnes Handicapées (CDPH). Différents efforts ont été faits tels que la création du bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes Handicapées et la réalisation d'un ensemble de programmes visant cette catégorie. Toutefois, on peut remarquer que la situation des personnes vivant avec un handicap n'a pas changé. Avec l'intensification des attaques des gangs dans le département de l'Ouest et de l'Artibonite, la situation de ces personnes se détériorent. Vivant déjà dans la précarité, elles ont été contraintes de quitter leur zone. Les maladies, la faim, le manque d'accès

à un emploi et des bâtiments non-adaptés constituent le lot de misères qu'elles font face au quotidien.

Par exemple, l'Institut Montfort, une école dédiée à l'éducation des sourds-muets et des sourds-aveugles, situé à Duval 30, localité de la commune de la Croix-des-Bouquets les vendredi 2 au samedi 3 août 2024. De plus, les locaux du Foyer Saint Vincent qui accueille des personnes handicapées, situés au bas de la ville, ont été la cible d'attaques perpétrées par des groupes armés en date du 29 avril 2024.

6.3- Droits de la femme

On ne peut pas parler de droits humains sans les droits des femmes. Les droits des femmes font partie intégrante des droits humains. L'État haïtien a ratifié différentes conventions garantissant le respect des droits des femmes telles que la Convention internationale pour l'élimination de toutes sortes de discrimination à l'égard des femmes. De plus, l'égalité entre hommes et femmes est proclamée dans la constitution haïtienne. L'application de ce principe reste très compliquée. Les femmes haïtiennes sont dans une situation alarmante. Elles font l'objet de discriminations de toutes sortes. Dans cette crise multidimensionnelle que traverse le pays caractérisé surtout par l'influence des gangs, elles sont de véritables victimes. En plus de la violence systémique qu'elles subissent, les femmes portent le poids de la conjoncture actuelle, emmaillée de violences sexuelles et sexistes.

Dans les attaques des gangs, elles subissent toutes formes de violences telles que le viol collectif exercé par les gangs. Leur corps devient un territoire où les gangs expriment leur domination. Selon le rapport de Human Right Watch, de janvier à octobre 2024, il y a près de 4000 femmes et filles qui sont victimes de violences sexuelles. Human Right Watch a constaté qu'il y a une augmentation des cas estimée à 1000% par rapport à l'année 2023. La culture du viol qui existe dans la société fait que les femmes sont très réticentes à dénoncer les violences qu'elles subissent. Ce qui peut nous amener à comprendre que ces chiffres représentent une fraction des cas par rapport à la réalité haïtienne.

Les femmes ne subissent pas seulement de violences sexuelles, elles font également l'objet d'actions criminelles. C'est le cas d'une jeune fille tuée d'une balle à la tête le 10 novembre 2024 dans les nouvelles attaques contre le quartier de Solino. Dans le massacre perpétré par le gang de Micanord, en décembre 2024, dans un quartier à Cité soleil, 207 personnes ont été tuées, selon le Haut-Commissariat des Nations-Unies. Parmi ces personnes, il y 73 femmes. En juillet 2024, près de 300 000 femmes et filles sont des déplacées dans le pays en raison des scènes de violences des groupes armés. Elles sont contraintes de quitter leur zone pour se retrouver dans les rues ou dans des sites mal-organisées, violant ainsi leurs droits. Dans ces endroits-là, elles ne sont pas protégées, elles font l'objet d'harcèlement et de chantage de la part des hommes malintentionnés. Avec l'insécurité qui règne sur une grande partie de la capitale, les activités socio-économiques sont paralysées, les femmes étant majoritaires des cheffes de famille et se trouvant dans le secteur informel, s'enfoncent dans la pauvreté extrême. Elles sont décapitalisées par la crise multidimensionnelle que traverse le pays.

En raison du manque d'intervention concrète et d'accès à des services de base, les conditions de vies des femmes haïtiennes se détériorent. Le 21 novembre 2024, selon les déclarations de Dr Ronald Laroche 4 femmes ont perdu la vie à cause de l'incapacité des personnels de santé à se déplacer pour prodiguer des soins. Les gangs ont saboté les centres de santé, les pharmacies. Les médecins et tout le personnel médical, se trouvent dans une situation difficile pour donner des soins nécessaires. Dans cette conjoncture que se trouve le pays, les femmes haïtiennes vivent une situation très critique qui exige une intervention concrète, planifiée de la part du gouvernement.

6.4- Droits des migrants et des migrantes

La crise humanitaire, l'insécurité généralisée accompagnée de l'impunité ont causé une vague de migration interne et externe. Bon nombre de la population sont contraint à se déplacer pour se réfugier dans des camps, dans des familles d'accueil dans d'autres zones qui n'ont pas encore été attaqué par les gangs. Ce qui entraine une surpopulation dans certaines zones. Une autre partie de la population se réfugie dans les villes de province pour vivre dans des conditions précaires.

Certaines personnes sont obligées de laisser le pays dans de conditions, irrégulière et difficiles. Malgré le programme Humanitarian parole (Communément appelé programme Biden) élaboré par l'Administration du président américain Joe Biden où plus de 205 000 haïtiens[17] ont été approuvés de janvier 2023 à juin 2024, cela n'empêche pas une grande majorité de voyager dans de conditions pénibles. En octobre 2024, le gouvernement dominicain a annoncé l'expulsion de 10 000 haïtiens par semaine[18]. En l'espace d'une semaine, 11 000 haïtiens ont été expulsés dans des conditions inhumaines. Ils font l'objet de différentes formes de violences. Les femmes enceintes, les enfants ne sont pas épargnés.

Leurs actions impliquant le racisme, les discriminations, la xénophobie sont en violation des conventions et traités internationaux, notamment la Convention américaine des droits de l'Homme qui interdit les expulsions collectives en son article 22 et le Protocole d'accord signé en 1999 entre Haïti et la République Dominicaine sur les conditions de rapatriement des ressortissants haïtiens. Les organisations communautaires et des droits humains travaillant dans les différents points frontaliers sont débordés par les arrivées massives et quotidiennes de migrants en provenance de la République Dominicaine. Une situation à laquelle aucune réponse significative n'a été prise par les autorités haïtiennes.

VI- Droits humains de la troisième génération

Les droits spécifiques plus communément appelés droits de solidarité sont regroupés dans la catégorie de la troisième génération et comprennent les droits au développement, à la paix, à un environnement sain, au partage dans l'exploitation du patrimoine commun de l'humanité, à la communication et à l'assistance humanitaire. Dans le cadre de ce rapport, nous nous sommes intéressés au droit à un environnement sain.

7.1- Droit à un environnement sain

[17] Loop Haïti, Voici les chiffres du « programme Biden » jusqu'à mi-juillet, 23 juillet 2024. Lien consulté le 09 janvier 2025 : https://haiti.loopnews.com/content/plus-de-205-mille-haitiens-approuves-dans-le-programme-biden

[18] Radio-Canada, La République dominicaine a expulsé près de 11 000 Haïtiens depuis une semaine ,08 octobre 2024

La dégradation de l'espace environnemental haïtien s'accélère depuis plusieurs années. Elle est due à un manque de contrôle de la croissance démographique, à la pauvreté persistante et à l'absence de politiques publiques pour répondre aux pressions constantes des Haïtiens sur leur environnement. En 2024, on a assisté à un laisser-aller sans précédent dans l'histoire du pays. Les problèmes environnementaux, tant structurels que conjoncturels, ainsi que de nombreux autres problèmes, ont été négligés et considérés comme secondaires au profit des luttes de pouvoir. Des montagnes de déchets ont envahi les rues de la capitale et des villes de province. Les inondations et les glissements de terrain ont causé des pertes en vies humaines et des dommages matériels considerables. Le Nord du pays a été particulièrement touché cette année, où près de 30 personnes ont perdu la vie à cause des intempéries.

VIII- Conclusion

L'ampleur de la crise haïtienne s'accentue d'année en année. Cependant, en 2024, elle a pris une tournure encore plus sombre. Tenant compte des faits étayés dans ce rapport, on peut affirmer qu'en grande partie, les droits humains n'ont pas été garantis par l'État et que le pays tout entier souffre de cette insouciance des autorités. En effet, ce document a fait ressortir une nette augmentation des cas de violences par rapport aux années antérieures. Il a aussi montré l'impact de ces violences sur la jouissance des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Par ailleurs, d'autres points et des droits spécifiques tels que le fonctionnement du système judiciaire, les droits des femmes, des migrants et des enfants, entre autres, ont été touchés. Ce qui nous a permis de mettre en évidence le non-respect des droits humains en Haïti pour la période considérée. Même si les violences et violations de droits humains décrites dans ce rapport sont graves les chiffres réels de la situation sont encore pires. Car il devient de plus en plus compliqué, pour nous, organisations de droits humains, de monitorer effectivement les violences en Haïti.

Au cours des décennies antérieures, la pauvreté et d'autres facteurs politiques étaient les principales raisons de la décadence de la société haïtienne. De nos jours, la violence des gangs, par ses impacts sur tous les aspects de la vie nationale, est un véritable frein au bon fonctionnement du pays.

En tant qu'organisation de droits humains, nous ne saurions produire ce rapport sans montrer, à travers des recommandations, les points urgents qui devraient être touchés. Donc, les recommandations suivantes sont adressées aux autorités étatiques :

Recommandations

a- Droits civils et politiques

- Favoriser un climat de sécurité afin d'organiser les élections générales dans le pays dans un bref délai afin d'un retour à l'ordre constitutionnel ;
- Définir des politiques publiques pouvant rétablir la sécurité dans tout le pays afin de garantir la protection des vies et des biens de tous et de toutes ;
- Procéder au renforcement des capacités du système judiciaire au niveau communautaire, ainsi que l'accès à la justice afin de prévenir et régler les conflits d'une manière institutionnelle et souveraine conformément aux Lois de la République ;
- Réhabilitation urgente des tribunaux de première instance de Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, ainsi que des tribunaux de paix de la capitale.
- Doter la Police Nationale d'Haïti (PNH) des moyens nécessaires tels que radars et alcool test pour renforcer la sécurité routière ;
- Assurer régulièrement l'entretien des routes et des ponts afin de faciliter la circulation des biens et de services dans le pays ;
- Renforcer le service d'inspection au niveau des ports afin d'assurer un contrôle rigoureux sur l'entrée des armes à feu dans le pays ;
- Etablir un climat propice permettant au peuple de s'exprimer librement dans les affaires publiques et politiques ;

- Garantir à tous les journalistes et travailleurs de la presse une atmosphère d'exercer leur profession librement.

b- ***Droits économiques, sociaux et culturels***

- Adopter et mettre en œuvre des politiques afin de réaliser les droits sociaux, économiques et culturels conformément aux prescrits du Pacte International relatif aux Droits Économiques et Sociaux et Culturels ratifiés par Haïti en 2013.
- Sécuriser les espaces de soins à la santé tels que les hôpitaux, les centres de santé, les dispensaires, les laboratoires de santé, etc dans tout le pays ;
- Adopter des mesures visant à libérer les écoles qui servent d'abris aux déplacés, et permettre aux enfants privés du droit à l'éducation de reprendre le chemin de l'école.
- Rétablir la sécurité pour permettre aux hôpitaux fermés de fonctionner à nouveau et construire d'autres hôpitaux dans chacune des grandes villes du pays, avec plus de capacité d'accueil.
- Favoriser un climat propice aux travailleurs de la santé afin qu'ils puissent rester dans le pays comme de professionnels, professionnelles qualifiés-es et compétents-tes aux services de la population haïtienne ;
- Favoriser un climat de sécurité propice à l'éducation et définir des politiques publiques éducatives pour une société inclusive et égalitaire ;
- Agir pour favoriser la disponibilité de nourriture pour toute la population

c- **Droits spécifiques et autres**

- Faciliter le fonctionnement du service de collecte et de gestion des résidus solides dans les villes ;

- Prendre des mesures concrètes pour permettre aux enfants d’avoir plein accès à l’éducation, à des soins de santé adéquats, et à un environnement sûr et stable ;

- Mettre en place des politiques publiques pour promouvoir des possibilités d'emploi des personnes handicapées qui respectent les normes d'emploi et de salaire applicables aux travailleurs en général ;

- Mettre en place des politiques publiques en vue de favoriser l’équité de genre et de lutter contre les violences sexistes et de genre dans les administrations publiques et privées du pays ;